



## Les pays du Golfe devraient réviser le contrat pour les travailleurs/euses domestiques

Geplaatst op vrijdag 05 juli 2013 | 

 SHARE

3 juillet 2013 : La CSI a appelé les membres du Conseil de coopération du Golfe (sigle anglais : GCC), l'organisme de coordination des gouvernements des pays du Golfe, à réviser un projet de contrat de travail standardisé pour les travailleurs/euses domestiques afin de le mettre en conformité avec les normes de l'OIT. Le Conseil semblerait être sur le point d'adopter ce contrat type en vue de son application dans les six pays du Golfe.

Tous les pays du Golfe ont appuyé, il y a deux ans, l'adoption de la nouvelle Convention n°189 de l'OIT sur les travailleurs/euses domestiques ; toutefois, le nouveau contrat proposé est loin d'être conforme à la convention ainsi qu'à d'autres normes fondamentales de l'OIT. Quelque deux millions de personnes sont actuellement employées comme travailleurs/euses domestiques dans les pays du GCC, provenant principalement de pays asiatiques. On ne dispose pas de chiffres exacts en raison de la mauvaise tenue des registres par les gouvernements et du nombre inconnu de travailleurs/euses sans papiers.

Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, a déclaré : « La région du Golfe présente un bilan consternant en matière de droits des travailleurs et les travailleurs domestiques migrants subissent certains des pires traitements. La plupart ne bénéficient pratiquement d'aucun droit et travaillent dans des conditions proches de l'esclavage imposées par leur employeur. Il est essentiel de mettre fin au cycle d'appauvrissement, d'exploitation et d'agressions sexuelles. La seule manière d'y parvenir est de respecter les normes établies par l'OIT. »

Bien qu'au Bahreïn les travailleurs/euses domestiques soient désormais protégés par la législation du travail, notamment en matière de liberté syndicale, ils sont exclus de toute protection dans les autres pays du Golfe. Le GCC présente le nouveau contrat comme moyen de résoudre les nombreux problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs/euses ; toutefois, le nouveau contrat est loin d'être conforme aux normes de l'OIT relatives à la liberté syndicale et à la négociation collective et n'offre aucune protection aux travailleurs/euses contre les abus, le harcèlement et la violence. Les dispositions concernant le temps de travail, les heures supplémentaires, la liberté de circulation et d'autres questions importantes sont faibles ou totalement inexistantes. Il n'est fait aucune référence à la sécurité sociale ou à la protection de la maternité.

« Les pays du Golfe figurent parmi les pays les plus riches du monde et n'ont aucune excuse pour ne pas respecter les normes internationales du travail. Des millions de travailleurs/euses migrants se rendent dans ces pays en quête d'une vie meilleure tant pour eux que pour leur famille restée dans leur pays d'origine, pour s'apercevoir ensuite que la promesse d'un avenir meilleur n'est pas réelle. Nous exhortons le GCC à réviser ce contrat type afin qu'il respecte les normes de décence auxquelles ont droit les travailleurs et travailleuses domestiques dans le monde entier », a indiqué Sharan Burrow.

Le Conseil de coopération du Golfe regroupe le Bahreïn, le Koweït, Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite et les EAU.

[Lire la lettre adressée au GCC](#)

[Analyse du contrat de travail type](#)

[Pour lire l'article de Marieke Koning sur Equal Times](#)

[Page web de la CSI sur les travailleurs/euses domestiques](#)